

# 1



## Partenariat entre l'organisme demandeur et l'école

- L'ORGANISME admissible présente son offre d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales aux écoles visées par le programme. Consultez le [répertoire ici](#).
  - L'ÉCOLE approche un organisme admissible afin de connaître son offre d'activités artistiques, culturelles et patrimoniales.
- ou**
- Une activité est choisie et la collaboration entre l'organisme et l'école est confirmée.
  - Le partenaire scolaire désigné est avisé de la tenue de l'activité.

# 2

## Préparation de la demande de microfinancement par l'organisme demandeur

- L'organisme demandeur crée un profil d'utilisateur sur la plateforme en ligne [monpassepart.ca](http://monpassepart.ca).
- L'organisme remplit et soumet son formulaire de demande.



# 3



## Approbation de la demande par le partenaire scolaire

- Le partenaire scolaire désigné reçoit la demande de microsubvention.
- Le partenaire scolaire valide la tenue de l'activité.
- La microsubvention est versée dans le compte bancaire de l'organisme.

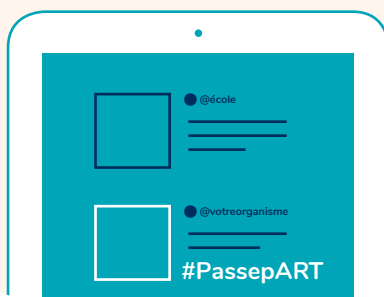
# 4

## Tenue de l'activité

- L'activité a lieu à la date prévue.
- Les élèves sont exposés à une expérience artistique, culturelle ou patrimoniale authentique.



# 5



## Après l'activité

- L'organisme publie au moins une photo de l'activité sur les réseaux sociaux **avec le mot-clé #PassepART**.
- L'organisme remplit le sondage d'appréciation qui lui est envoyé.